

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	779	779		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	12 240	4 721	7 519	16 994
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 000		4 000	4 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 019	5 500	11 519	20 994
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	37 800		37 800	54 300
Autres créances	15 993		15 993	35 573
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	318		318	318
Disponibilités	158 367		158 367	211 732
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	212 478		212 478	301 923
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	229 498	5 500	223 997	322 918
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Signé par: Jonathan Cabessa
E-mail: jcabessa@gmail.com
Heure de signature: 04-03-2026 14:52:43
Adresse IP: 141.170.222.18

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	134 690	228 686
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	34 814	26 004
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	169 614	254 800
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 029	28 279
Emprunts et dettes financières diverses (3)	27 776	2 357
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		26 400
Dettes fiscales et sociales	9 579	11 082
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	54 384	68 118
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	223 997	322 918
(1) Dont à plus d'un an (a)	17 029	28 279
(1) Dont à moins d'un an (a)	37 354	39 839
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Signé par: Jonathan Cabessa
E-mail: jcabessa@gmail.com
Heure de signature: 04-03-2026 14:52:43
Adresse IP: 141.170.222.18

ISH AUDIT CONSEIL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100.00 €

Siège social : 198 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

820 094 613 RCS

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le 30 juin, à dix heures trente minutes,

Jonathan CABESSA, agissant en qualité d'associé unique de la société ISH Audit Conseil, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 34.814 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	34.814 €
- Un solde de « Report à nouveau » de	134.690 €
- Soit une somme distribuable de	169.504 €

- Affectation au compte "Report à Nouveau" 169.504 €

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à une distribution antérieure de dividendes de 30.000 € sur l'exercice clos le 31/12/2017.

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividende sur l'exercice clos le 31/12/2018.

Il a été procédé à une distribution de dividendes sur l'exercice clos le 31/12/2019 de 60.000 €.

Il a été procédé à une distribution de dividendes sur l'exercice clos le 31/12/2020 de 60.000 €.

Il a été procédé à une distribution de dividendes sur l'exercice clos le 31/12/2021 de 140.000 €.

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividende sur l'exercice clos le 31/12/2022.

Il a été procédé à une distribution de dividendes sur l'exercice clos le 31/12/2023 de 120.000 €.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

